

Délibération n°2024-166

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 14 novembre 2024)**

Date de convocation : 04/11/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY, Daniel M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. LAURENT Jean-François représente M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. REGNIER Jean-François,

Pouvoirs : M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. BARBAN Jean-Louis

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL À PROJET « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER » DE CITEO DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE EN LIEN AVEC LA LOI ANTI-GASPILLAGE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

A travers cet appel à projet, CITEO accompagne les collectivités compétentes en matière de déchets dans le cadre d'une stratégie globale en lien avec la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) pour le déploiement d'équipements de pré-collecte Hors Foyer (HF).

L'objectif principal de ce projet est de renforcer la gestion des déchets HF sur le territoire de la CCVO, en adaptant le maillage des équipements à la fois pour les habitants et les nombreux touristes. En déployant notamment des colonnes semi-enterrées (CSE), nous visons à faciliter le tri des déchets nomades (verre et multimatériaux) tout en optimisant les collectes et en réduisant nos coûts.

Considérant le contrat qui nous lie à CITEO (*contrat en annexe*) ainsi que la compétence collecte des déchets de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, notre collectivité souhaite candidater à l'appel à projet « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER » de CITEO ;

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de promouvoir des actions concrètes en faveur de la valorisation des déchets en réponse aux besoins croissants du territoire, notamment liés à l'afflux touristique saisonnier,

Considérant l'importance de renforcer l'implantation d'équipements de tri sélectif en hors foyer, pour améliorer la gestion des déchets nomades et renforcer le maillage territorial,

Considérant le soutien financier proposé par Citeo/Adelphe dans le cadre de l'appel à projet HORS FOYER, dont la base est définie comme suit :

	Eligibilité équipements			Flux	
	Espace public			Multimatériaux / Emballages légers seuls / Papiers / Non fibreux / Fibreux	Verre
	Espaces publics ouvert (implantation fixe)	Equipements événementiels/ équipements mobiles (implantation mobile ou événementiel)	ERP		
Corbeille*	Oui	Oui	Oui	400 €/flux/équipement pour espace publics 200 €/flux/équipement pour ERP	Verre non recommandé non éligible
Abri-bac(s)**	Oui	Oui	Oui	1.300€/flux/équipement	1.500 €/flux/équipement
Colonne d'apport volontaire	Oui	Oui	Oui	2.000€/flux/équipement	2.200€/flux/équipement
Support de sacs	Non	Oui	Oui	100 €/flux/équipement	Verre non recommandé non éligible
Bac roulant 120 à 500 L	Non	Oui	Oui	30€/flux/équipement	
Bac roulant 660 à 770 L	Non	Oui	Oui	100 €/flux/équipement	Verre non recommandé non éligible

Ce projet, d'un coût moyen de 4200 € HT par CSE, répond aux premiers besoins identifiés sur le territoire en matière de tri sélectif public.

Nous projetons dans un premier temps d'installer 36 colonnes pour les matériaux de tri multimatériaux et 18 pour le tri du verre HF, pour un coût total estimé à **226 800 € HT**.

Les subventions attendues couvriraient environ 2300 € HT par CSE, soit une aide potentielle de **124 200 € HT**, sous réserve de validation de tous les points d'implantation.

Montant prévisionnel des subventions : 124 200 € HT

Montant restant à charge : 102 600 € HT

Considérant la volonté des élus de répondre aux enjeux environnementaux et de réduire les déchets nomades sur le territoire,

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOPTE le présent rapport ;

VALIDE le projet ;

AUTORISE le Président à engager toute démarche et signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

